

# Réunion CRCCHS

Documents de référence !



A la découverte d'athle.fr



JEUNES



FÉDÉRATION



ÉVÉNEMENTS



J

## LA FÉDÉRATION

## PARTIE OFFICIELLE

TEXTES OFFICIELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PV ET CIRCULAIRES

FORMULAIRES

ASSURANCES

INSTALLATIONS / MATÉRIEL

AGENTS SPORTIFS

DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

DIFFÉRENTES LICENCES

# Circulaire Administrative 2018-2019 (applicable au 1er septembre 2018)

- Affiliation des clubs
- Les licences

Athlé Running	Cadets à Masters	Toutes compétitions hors stade hors championnats et épreuves d'animations sur piste
---------------	------------------	---

- Les mutations (conditions, frais)
- Les assurances
- Annexes (modèles adhésion, certificats)

---

# Assurances

---



● Pour faire une déclaration d'accident en ligne



- Conditions générales
- Procédure d'homologation
- Antidopage : Si pas de contrôle sur la compétition :
- . l'Athlète préviendra la Fédération, qui dans les meilleurs délais alertera l'AFLD qui désignera un médecin préleveur ; la FFA communiquera toutes les informations utiles à l'Athlète pour exécuter son contrôle. . le contrôle devra se dérouler dans les 72 heures suivant la compétition.. les frais occasionnés sont à la charge de la Fédération.
- pour les records d'Europe et du Monde le contrôle antidopage est obligatoire pour les Juniors, Espoirs et Seniors et il doit être IMMEDIAT.

# Conditions record

- Records de France de courses sur route :
- (a) le parcours doit avoir été mesuré avec certificat
- (b) Les points de départ et d'arrivée , ne doivent pas être éloignés l'un de l'autre de plus de 50% de la distance de la course.
- (c) La dénivellation en descente entre le départ et l'arrivée maxi un mètre par kilomètre (0,1%).
- (d) l'Officiel de Courses doit authentifier que le parcours est bien qui a mesuré
- e) Le parcours doit être expertisé (c'est-à-dire remesuré)

# Le jury

- Courses sur Route
- (a) un ou deux Juges Hors Stade
- (b) un juge des départs s au moins 2e degré (JD<sub>2</sub>), ce rôle pouvant être assuré par un Officiel Hors stade, autre que ceux désignés pour le suivi de l'épreuve.
- (c) un Chronométrateur manuel 3e degré (CM<sub>3</sub>).
- Dans le cas d'un système à puces électroniques « transponders timing » = TT, utilisé par une société de chronométrie labellisée et d'inscription en
- ligne à la norme Logica, le temps doit être validé par un chronométrateur au moins 2e degré (CM<sub>2</sub>) ou par le Juge Arbitre hors stade de l'épreuve.
- Si l'entreprise n'est pas labellisée, il faudra un chronométrateur manuel au moins 2<sup>ème</sup> degré supplémentaire (CM<sub>2</sub>)



# Le formulaire



## PARTIE OFFICIELLE

- TEXTES OFFICIELS
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- RELEVÉS ET CIRCULAIRES

- FORMULAIRES
- ASSURANCES
- INSTALLATIONS / MATÉRIEL
- AGENTS SPORTIFS
- DÉCISIONS DISCIPLINAIRES
- DIFFÉRENTES LICENCES

# Les agents



## PARTIE OFFICIELLE

- TEXTES OFFICIELS
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- PV ET CIRCULAIRES
- FORMULAIRES
- ASSURANCES
- INSTALLATIONS / MATÉRIEL
- AGENTS SPORTIFS
- DÉCISIONS DISCIPLINAIRES
- DIFFÉRENTES LICENCES

# AGENTS SPORTIFS

---

**Présentation - Inscription - Liste agents -  
Règlementation - Examens - Calendriers - Composition -  
Organisateurs - Décisions disciplinaires**

- **Organisateurs**
- Les organisateurs des Courses à Label doivent retourner rempli à la Commission des Agents Sportifs le tableau Intermédiaire / Athlètes (lien dans le menu ci-dessus) au plus tard un mois après le déroulement de l'épreuve.



JEUNES



FÉDÉRATION



ÉVÉNEMENTS



J

## LA FÉDÉRATION

## PARTIE OFFICIELLE

TEXTES OFFICIELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PV ET CIRCULAIRES

FORMULAIRES

ASSURANCES

INSTALLATIONS / MATÉRIEL

AGENTS SPORTIFS

DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

DIFFÉRENTES LICENCES

Manuel de l'IAAF - Les règles des compétitions 2018-2019



Règles particulières techniques FFA 2018-2019



Livret des règlements 2019 (période hivernale)



Livret des règlements 2018 (période estivale)



**Livret des règlements = informations sur les France**



**Autre info**

# La mallette infos antidopage pour organisateurs

- - fiche descriptive de la mission du délégué fédéral avant, pendant et après le contrôle ;
- - fiche descriptive de la mission de l'escorte ;
- - la feuille de présence des escortes et du délégué fédéral : nom, prénom, n° de licence club permet la saisie de l'action dans AFS ;
- - fiche du suivi des athlètes en salle d'attente ;
- - un formulaire de constat de carence ;
- - modèles de panonceaux fléchage et identification des locaux ;
- - un fac-similé du PV avec visualisation des signatures de l'athlète.



JEUNES



FÉDÉRATION



ÉVÈNEMENTS



JURY

## ORGANISATEURS COMPÉTITIONS

PISTE

HORS STADE

- CAHIERS DES CHARGES
- DOCUMENTS OFFICIELS
- COURSES MESURÉES
- OFF. COURSES À LABEL
- CALORG

BARÈMES ET COTATIONS

MAJ. LOGICA

Réglementation  
Rapports  
La liste des sociétés chrono  
Formulaire jury  
Guides des labels



# Réglementation HS

Rappel



# Distances maximales : âge au 31 décembre 2019

- • **Masters, seniors, espoirs : 20 ans et plus illimité**
- • **Juniors : 18-19 ans 25 km**
- • **Cadets : 16-17 ans 15 km**
- • **Minimes : 14-15 ans 5 km**
- • **Benjamins : 12-13 ans 3 km**
- • **Poussins : 10-11 ans 1,5 km éventuellement,**
- \* **Des animations, dans lesquelles il n'y a pas de départ en ligne, (sans chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée) peuvent être organisées pour la catégorie **éveil athlétique**.**
- **Pour la catégorie Baby Athlé, aucune activité compétitive ne peut être réalisée.**

# Restrictions

- Si le dénivelé positif cumulé est supérieur à 500m, tous les participants seront au moins de la catégorie cadet (16 ans et plus).
- Nota : il est généralement considéré que 100m de montée correspondent à 1 km
- Exemple 11km avec 600m dénivelé
- 11 km + 6km effort dénivelé= 17 km (pas de cadet).

# Envoi des résultats

- Classement
- Temps
- Nom
- Prénom
- Sexe
- Année de naissance
  
- **Les plus**
- Club et catégorie

# Licence ou certificat à présenter

- licence FFA **Athlé Compétition, Entreprise, running**
- « *Pass' J'aime Courir* » valide et complété par le médecin
- licence **fédération agréée**, avec non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (FSGT ASPTT UFOLEP...)
- certificat médical de **moins d'un an** : absence de contre- indication à la pratique **du sport en compétition** ou **Athlétisme en compétition** ou **course à pied en compétition**,
- Même certificat pour tous les participants étrangers même s'ils sont détenteurs d'une licence émise par une fédération affiliée à l'IAAF.
- Des certificats médicaux en langue étrangère sont traduits en français (athle.fr)

# Licences refusées

- Licence FFA : **Santé, Encadrement et découverte**
- Licence d'autres fédérations (triathlon, pentathlon moderne, course d'orientation, foot, .....)
- Licence étrangère même d'athlé.

# Certif et licence

- D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée,
- il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne.

# Conservation des documents

- L'organisateur conservera, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).
- **Conseil:** pas de problème pour les licences FFA,
- il est préférable de garder une copie des licences des autres fédérations

# Le dossier administratif

- Dans les cas avis obligatoire de la CDCHS (technique et sécurité)
- Compétition sur 1 commune: dossier traité par la mairie
- Compétition sur plusieurs communes: dossier traité par la préfecture ou sous préfecture





# La sécurité l'œil de l'officiel

# Sécurité rappel

- Déclaration au service local d'urgence compétent.
  - Pour les courses sur route
- **Manifestations de moins de 250 coureurs :**
  - secouristes relevant d'une association agréée
  - une liaison radio avec le service d'urgence.
- **Manifestations de 250 à 500 coureurs :**
  - secouristes relevant d'une association agréée
  - la présence d'une ambulance ;
  - une liaison radio avec un médecin ou le service d'urgence ;
- **Manifestations de plus de 500 coureurs :**
  - la présence d'au moins un médecin ;
  - secouristes relevant d'une association agréée
  - ambulances adaptés au nombre de concurrents ;

# Sécurité rappel

## ● Attention

- **Manifestations de longue durée (marathon et au delà),**
- • la présence d'au moins un médecin ;
- • secouristes agréés équipés de liaisons radio, disposés sur le terrain

# Le retour

- Lorsque le retour des concurrents se fait à pied, ce retour non chronométré est considéré comme faisant partie intégrante de la compétition et de ce fait soumis aux règles de sécurité applicables.

# Sécurité courses en milieu naturel

- Problématique commune:
  - l'accès des secours
    - Moyens
    - Temps
  - Nécessité d'une bonne étude du parcours
  - Prévoir un parcours de repli (si Pb météo)

# Les points importants

- **3-1 Météo**
- *un point météo régulier (dès les jours précédents l'épreuve et pendant toutes les 6 heures)*
- **3-2 Transmissions**
- **continuité maximale de service.** combiner deux technologies différentes
- (par exemple : télécommunications par radio et téléphone GSM et /ou liaisons filaires).

# Prévention

- **Matériel sécurité** (sifflet couverture de survie, téléphone, vêtements, eau..)
- **Balisage des parcours**
- La mise à disposition par l'organisateur d'un fichier GPS, ne dispense en rien celui-ci de ses obligations de balisage.
- **Sécurité routière** traversée de route de jour ou de nuit
- **Points de Contrôles** : départ, mini tous les 15 km

# Prévention

- **Barrières Horaires :**
- mettre en sécurité les coureurs éliminés et organiser leurs rapatriements
- Des barrières horaires doivent être placées dans des endroits où il est possible d'évacuer les coureurs.
- **Les abandons :**
- Prévoir un système de gestion et suivi des abandons (points de regroupement, transmission de l'information à la direction de course, organisation des rapatriements...).
- **Fermeture des parcours** : Une équipe composée de 2 personnes au minimum.
- **Ravitaillement(s)** point à préciser sur le règlement



# Le dispositif

- **Moyens d'intervention** (voiture, hélicoptère, 4X4, moto, quad, vélo,...).
- intervenir le plus rapidement possible (maxi 30')
- **Moyens d'extraction au sein du dispositif** (voiture, bus,, 4X4, quad adapté, piéton...).
- secteur accessible par engin motorisé intervenir dans un délai < 1h ;
- secteur inaccessible par engin motorisé : minimum de 4 personnes aguerries délai < 2h.
- **Le matériel de soins et de secours**
- au minimum un DAE (Défibrillateur Automatique Externe), un matériel oxygénothérapie
- et un matériel d'immobilisation pour chacun des PSP ou USS.

# Résumé

α	Moyens à engager α
départ α	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ → si &gt; à 1000 coureurs (2) : un médecin + un infirmier°; ¶</li><li>▪ → si &lt; à 1000 coureurs (2)° : présence de secouristes°; ¶</li><li>▪ → en milieu hostile (1)° et/ou s'il n'y a pas d'ambulance pouvant évacuer vers une structure de soins d'urgences vitales en moins de 30 mn° : présence obligatoire d'un médecin. α</li></ul>
d'arrivée α	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ → un médecin obligatoire dès lors qu'une des 3 conditions ci-dessous est remplie : ¶<ul style="list-style-type: none"><li>- → &gt; 500 coureurs°; ¶</li><li>- → temps course du 1er &gt; 2h°; ¶</li><li>- → pas d'ambulance pouvant évacuer vers une structure de soins d'urgences vitales en moins de 30 mn°; ¶</li></ul></li><li>▪ → Une équipe de Secouristes avec matériel de brancardage°; ¶</li><li>▪ → Une infirmière en plus du médecin si &gt; 1000 coureurs. α</li></ul>

# Suite

Ambulance pour transport vers hôpital

1 ambulance si  $\leq$  à 1000 coureurs

2 ambulances si  $\leq$  à 3000 coureurs

Seuls les moyens agréés peuvent effectuer du transport sanitaire vers une structure hospitalière.

# Les guides des labels

- Demande label faite avant le 31 mai année N-1
- Label remboursé si annulation avant le 31 décembre année N-1
- Ex : Le départ des épreuves en relais (semi-marathons, marathons ou autres) devra être donné avec un délai minimum de 30 minutes.
- Les joélettes devront partir à l'arrière des courses, affectées d'une seule puce et des dossards limités à 6 porteurs.

**CRITERES ET CONDITIONS  
DES LABELS FFA**

CRITERES ET CONDITIONS MINIMALES	INTERNATIONAL	NATIONAL
Niveau des athlètes	≥ 4 National 2	2 ≥ National 4
Points cotation par type d'épreuve	Semi et 10km <b>5 000</b> points Marathon <b>3 000</b> points	Semi et 10km <b>2 500</b> points Marathon <b>2 000</b> points Autres <b>1 500</b> points
Nombre de nationalités représentées dans les classements <b>y compris française</b> (100 premiers H et 50 premières F)	≥ 6	x

- Il doit :
  - ✚ Connaitre le Cahier des Charges des épreuves à Label FFA.
  - ✚ Être déclaré comme club FFA de l'organisation dans Calorg.
  - ✚ Participer à l'organisation et garantir la conformité par rapport à la réglementation FFA.
  - ✚ Veiller à l'édition des résultats aux normes FFA,
  -
- Il s'engage à fournir le jour de l'épreuve, le jury
  - ✚ 2 chronomètres
  - ✚ 1 starter
  - ✚ 1 juge courses
  - ✚ 1 Responsable anti-dopage (CAD)
  - ✚ 3 escortes hommes et 3 escortes femmes.

# Les tarifs

MOINS DE  
300  
ARRIVANTS

**250€**

DE 300  
À 1 499  
ARRIVANTS

**450€**

À PARTIR  
DE 1 500  
ARRIVANTS

**800€**

**LABEL RÉGIONAL**

**Une réduction de 50%**  
sera accordée  
**À partir de la 2<sup>e</sup> course sur route.**  
**Organisée le même jour**  
(la remise sera appliquée à la course dont les droits  
sont les plus faibles)



JEUNES



FÉDÉRATION



ÉVÈNEMENTS



J

## ORGANISATEURS COMPÉTITIONS

PISTE

HORS STADE

• CAHIERS DES CHARGES

• DOCUMENTS OFFICIELS

• COURSES MESURÉES

• OFF. COURSES À LABEL

• CALORG

BARÈMES ET COTATIONS

MAJ. LOGICA

← Editer un certificat



# Les France



**PERFORMANCE**



**SANTÉ / LOISIR**



**JEUNES**



## **COMPÉTITIONS RUNNING**

**CHAMPIONNATS DE FRANCE**

- ROUTE - MONTAGNE - TRAIL
- MARCHÉ ROUTE
- QUALIFICATION
- RÉSULTATS

**CHALLENGE DES CLUBS**

**CHALLENGE MONTAGNE**

**TRAIL TOUR NATIONAL**

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 KM

23 JUIN 2018, LIÉVIN (H-



SITE DU COL

INFOS GÉNÉRALES

INFOS SPÉCIFIQUES

MINIMA

CONFIRMATION ENGAGEMENT

Infos spécifiques  
-date de qualification,  
-Dates engagements....